

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/I64 du 20/04/79
/MJT.SGEPT.DFP. 2204

Portant intégration et nomination de Madame
NGAMBCU, née N'ZENGOLO Germaine, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)

VISAS/

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u l'Acte n° 038/PCT.CC du 30 Mars 1979, portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut Général des Fonctionnaires
des cadres de la République Populaire du Congo.

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la solde des
Fonctionnaires des cadres.

(/u le décret n°64/165/FP-BE du 22.5.64, portant statut commun des cadres
de l'Enseignement.

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des rémunérations
des Fonctionnaires des cadres.

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des Fonctionnaires des cadres.

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant statut
Général des Fonctionnaires des cadres

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires des cadres.

(/u le décret n°67/50 du 24.2.67, réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde, des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements

(/u le décret n°67/304/ du 30.9.67, modifiant le tableau hiérarchique
des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du
22.5.64, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (JORPC 1968 -
page 209)

(/u le décret n°79/154 du 4.4.79, portant nomination du Premier
ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n°79/155 du 4.4.79, portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres

(/u le dossier constitué par l'intéressée

Attendu que Madame NGAMBCU, née N'ZENGOLO Germaine, est titulaire
de la Licence en Sciences de l'Éducation (session d'Octobre 1978)

DECRETE.-

...../...../.....

Article 1er: En application des dispositions du décret 57/304 du 30.9.57 susvisé, Madame NGAMBOU, née N'ZEMNGILO Germaine, née le 7.8.53 à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Éducation (session d'Octobre 1978) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.-

Article 2: L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Éducation Nationale.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera/-/-

Brazzaville, le 20 AVRIL 1979

Par le
: , Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis Sylvain - GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation
Nationale

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-GHA

Henri LOPES

Le Ministre du Travail et de la
Justice. Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS/-

- JORPC.....2
- SGFPT.DFP..... 3
- MEN..... 4
- SGEN.....2
- DPAA.....4
- D.E..... 2
- D.C.F.....2
- DOSSIER..... 5
- INTERESSEE..... 1
- SGCM/BC.....4

[Handwritten signature]